

AFFAIRE N° 14. - Acquisition par la Commune de Saint-Denis
d'un terrain situé rue Maréchal Leclerc, appartenant à Monsieur CAZANOVE
ULYSSE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de
1 578 m², situé rue Maréchal Leclerc, devant permettre l'agrandisse-
ment du dépôt communal attenant (terrain BLAY).

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente, de
la part de son propriétaire, Monsieur CAZANOVE Ulysse, pour le prix
de 22 000 000 de Frs CFA, soit 22 % de plus que l'estimation des
Domaines qui porte sur 18 000 000 Frs CFA.

Cependant, eu égard à l'intérêt que présente une telle
acquisition, je vous demande de m'autoriser à opérer la transaction
envisagée pour le prix de 22 000 000 Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux
voix.

L'augmentation est de 22 %. Certes, nous n'avons pas
l'habitude de donner autant, au-dessus du prix fixé par les Domaines.
Nous essayons de bloquer les prix entre 10 et 15 %. Mais, si nous
refusons cette augmentation, l'intéressé fera appel et le prix du
terrain doublera. Nous avons déjà eu deux affaires semblables :
l'affaire MOUROUVIN et l'affaire VINSOIN. Nous avons essayé de main-
tenir les 10 ou 12 % et les prix des terrains ont doublé en un an.
Il est donc de notre intérêt d'accepter, dans les limites du raison-
nable. Ce terrain touche le terrain BLAY et il nous permettra d'aller
du boulevard Lancastel à la rue Maréchal Leclerc, sans passer par la
ruelle Tadar.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé le principe de l'opé-
ration sous réserve de la
Commission départementale des
Opérations Immobilières et des
Espaces Protégés et de l'Octroi des ports
Saint-Denis, le 13 Février 1976
Le Secrétaire Général f.i.
B. Baccot

bon copie conforme
bon le chef
Le Directeur des Affaires
Financières
R. Lusign